

POUR UN BUDGET QUI REFLÈTE LA DIVERSITÉ DES CLIENTÈLES ÉTUDIANTES DU QUÉBEC

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026
DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC

JANVIER 2025

À propos de nous

L'Association étudiante de la Télé-Université (AÉTÉLUQ) a pour mission de défendre les intérêts académiques, économiques, sociaux et politiques des étudiantes et étudiants de la TÉLUQ. Compte tenu des réalités distinctes vécues par ses membres, qui fréquentent le seul établissement universitaire entièrement à distance au Québec, l'AÉTÉLUQ n'est affiliée à aucun regroupement étudiant national, bien qu'elle collabore activement avec eux sur certains dossiers spécifiques.

À propos des étudiantes et étudiants que nous représentons

Nos membres ont un profil unique dans le réseau universitaire québécois :

- 20 000 étudiantes et étudiants dans des parcours de formation **exclusivement à distance**;
- 69% sont **des adultes de plus de 35 ans**;
- 74% sont **des femmes**;
- 90% sont **des étudiants à temps partiel**, car l'immense majorité est déjà en situation d'emploi ou a des enfants à charge.

Avant-propos

Au Québec, on croit souvent, à tort, que celles et ceux qui fréquentent nos universités présentent tous le même profil : de jeunes adultes inscrits à temps plein, à la recherche d'un premier diplôme menant vers un premier emploi professionnel. Cela a peut-être été vrai à une certaine époque, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le Québec compte désormais plus de 122 000 étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire. Cela représente un peu moins de 25% du corpus étudiant québécois.

Qui sont ces étudiants? Souvent, ce sont de jeunes pères et mères de famille, des adultes qui sont déjà sur le marché du travail et qui sont soit en processus de réorientation de carrière, ou qui cherchent à obtenir une formation additionnelle dans une perspective d'avancement professionnel. Ce sont aussi parfois des entrepreneurs, des immigrants de première génération, ou des individus faisant face à des défis particuliers.

L'AÉTÉLUQ est la seule association étudiante au Québec qui est composée majoritairement de cette clientèle étudiante diversifiée, qui représente par ailleurs plus de 90% du corps étudiant de notre établissement. Au-delà de leur profil (de moins en moins) atypique, les étudiantes et étudiants que nous représentons se distinguent également par le fait que leur formation se déroule entièrement à distance, y compris pour le déroulement des examens. Ceux-ci ont en conséquence une réalité et des besoins fort différents de la clientèle étudiante traditionnelle.

C'est pourquoi nous sommes fiers de déposer aujourd'hui ce mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires menées par votre ministère. Celui-ci offre des pistes de solutions concrètes pour répondre aux enjeux particuliers auxquels doivent faire face les étudiantes et étudiants à temps partiel et à distance, que ce soit en matière d'aide financière aux études, mais également de reconnaissance des acquis ou d'actualisation des formations.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Macia De Oliveira

Présidente

AÉTÉLUQ

Adapter l'aide financière aux études à la réalité des étudiants à temps partiel

Au Québec, l'aide financière aux études passe principalement par le Programme de prêts et bourses. Ce programme est toutefois destiné exclusivement aux étudiants à temps plein. Pour obtenir un soutien financier, les étudiantes et étudiants à temps partiel ont deux choix : présenter une demande au Programme de prêts pour les études à temps partiel, un programme distinct pour cette clientèle, mais qui dispose d'un budget marginal, ou présenter une demande via le Programme de prêts et bourses régulier, en vertu d'un critère d'exception. En effet, dans certaines conditions précises (déficience fonctionnelle majeure, grossesse d'au moins 20 semaines, chef de famille monoparentale qui habite avec un enfant à charge, habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge, troubles graves à caractère épisodique, etc.), le gouvernement permet à un étudiant à temps partiel d'être considéré à temps plein, et donc d'être pleinement admissible au Programme.

Or, ces critères demeurent beaucoup trop restrictifs et laissent en plan plusieurs étudiantes et étudiants. Dans son rapport 2021-2022 sur l'aide financière aux études, le ministère de l'Enseignement supérieur mentionne ainsi que pour cette période, un total de 115 556 bénéficiaires ont obtenu une aide financière en vertu du Programme de prêts et bourses, pour un total d'environ 1 milliard de dollars. De ce nombre toutefois, seuls 7 568, soit un maigre 6,5% de ce nombre, en ont bénéficié en étant à temps partiel, mais en vertu de l'obtention d'un statut de réputée ou réputé aux études à temps plein. C'est bien peu, lorsqu'on considère que près de 25% du corps étudiant québécois est inscrit à temps partiel. Quant au Programme de prêts pour les études à temps partiel, distinct du programme d'aide financière principal, il a permis de soutenir sur la période 2 797 étudiantes et étudiants. Ceux-ci ont pu compter sur un prêt moyen de 1 889\$, un montant modeste, disons-le, par rapport à l'aide financière moyenne 8 900\$ reçue par les étudiants à temps plein bénéficiaires du Programme régulier, et nettement insuffisant pour répondre aux besoins croissants de cette clientèle.

L'approche gouvernementale en matière d'aide financière aux études a été conçue à une époque où la clientèle principale de ces programmes était de jeunes étudiants, consacrés à temps plein à leurs études. Les parcours étudiants se sont depuis diversifiés, tout comme leurs besoins. Le coût de la vie et les salaires ont, eux aussi, connu une poussée à la hausse. Les modalités de ces programmes sont devenues avec le temps trop éloignées de la réalité des étudiants, comme en témoignent les sommes inutilisées en aide financière aux études, qui frôlaient le demi-milliard de dollars, selon les données rendues disponibles lors de la dernière étude des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur. Afin de maximiser l'utilisation de ces sommes, et surtout, afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble de la clientèle étudiante, dont la clientèle à temps partiel, l'AÉTÉLUQ est d'avis que le gouvernement du Québec devrait profiter de la prochaine année pour amorcer une réflexion large sur la refonte de ses programmes d'aide financière aux études. Il convient de noter que l'AÉTÉLUQ travaille à l'heure actuelle étroitement sur un livre blanc sur l'aide financière aux études pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel. Notre organisation sera heureuse de partager les recommandations qui en émergeront avec le gouvernement du Québec, en marge de la réalisation d'un tel chantier.

Recommandation 1

Entamer une démarche visant la modernisation des programmes d'aide financière aux études, notamment afin de prendre davantage en compte de la réalité des étudiants à temps partiel.

Finalement, le gouvernement du Québec a mis en place, il y a quelques années, les bourses *Perspectives Québec*, afin d'inciter les étudiantes et les étudiants à s'inscrire dans des programmes de formation dans des secteurs stratégiques touchés par une pénurie de main-d'œuvre. Plusieurs programmes sont admissibles à la réception d'une bourse d'un montant qui varie, mais qui peut atteindre jusqu'à 40 000\$, principalement dans les secteurs des sciences et technologies, de l'ingénierie, des mathématiques, de la santé et de l'éducation.

Seuls les étudiants inscrits à temps plein y sont toutefois admissibles. Le gouvernement du Québec devrait envisager la possibilité d'ouvrir de manière plus large les bourses *Perspectives Québec* aux étudiantes et aux étudiants inscrits à temps partiel.

Recommandation 2

Étudier la possibilité d'élargir l'admissibilité aux bourses *Perspectives Québec* mises en place par le gouvernement du Québec aux étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel.

La reconnaissance des acquis pour mieux s'adapter à la diversité des parcours étudiants

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est un processus qui permet à un individu de faire valider officiellement les compétences et connaissances acquises par l'expérience professionnelle, personnelle ou par des formations non reconnues. Ce processus peut aboutir à l'obtention de crédits, de certificats ou de diplômes, facilitant ainsi l'accès à la formation, la réintégration dans le système éducatif ou l'évolution professionnelle. La RAC bénéficie principalement aux clientèles étudiantes ayant un parcours atypique. Les demandeurs y sont d'ailleurs la plupart du temps des adultes.

Au Québec, la RAC demeure largement sous-exploitée, malgré son potentiel énorme pour valoriser les parcours professionnels et académiques des individus. En effet, bien que ce processus puisse faciliter l'accès à l'éducation et à de nouvelles opportunités professionnelles, il rencontre des obstacles importants, notamment au sein des établissements universitaires. En effet, ces derniers sont souvent réticents à adopter et déployer pleinement la RAC, car ils y perçoivent principalement une menace à leurs revenus, étant donné que le processus de reconnaissance des acquis permettrait à certains étudiants d'obtenir des diplômes ou des crédits sans avoir à suivre l'intégralité du programme. Dans un rapport portant sur la RAC, préparé pour le compte du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) mis en ligne en mai dernier, les auteurs confirment ainsi que des témoignages recueillis au sein du personnel des établissements indiquent qu'il y a une forte hésitation à s'engager pleinement en RAC, « puisqu'une partie importante des revenus des établissements universitaires repose sur les effectifs étudiants en classe et les frais de scolarité ». Cette logique financière, qui privilégie la maximisation des inscriptions, entrave l'élargissement de la reconnaissance des acquis, limitant ainsi son potentiel.

Cette vision à court terme nuit à l'efficacité du système éducatif en réduisant l'équité et la mobilité académique.

En 2018, le gouvernement du Québec a annoncé mettre à disposition des établissements des sommes dédiées à déployer la RAC dans le réseau universitaire. Il visait à ce moment une hausse annuelle de 10% des personnes bénéficiant des services de la reconnaissance des acquis dans les universités québécoises. Dans sa Politique québécoise sur le financement des universités, la même année, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde une allocation spécifique aux établissements universitaires pour favoriser l'adhésion à des principes partagés en la matière. Une allocation sur cinq ans est également attribuée pour engager divers travaux en ce sens, autant au sein des établissements des universités que du BCI. Dans les dernières années, le gouvernement a également consacré d'autres sommes, notamment via ses différents budgets, pour continuer de soutenir la reconnaissance des acquis, notamment dans le milieu universitaire.

À ce jour toutefois, il est bien difficile de savoir si cet investissement important du gouvernement du Québec s'est traduit par des résultats concrets, et si la hausse annuelle visée à l'époque a bien été concrétisée. Dans les faits, très peu de données publiques existent dans le réseau universitaire en ce qui a trait au processus de reconnaissance des acquis. Les sommes que le gouvernement du Québec investit en la matière sont rarement sujettes à des redditions de comptes détaillées. Pour les étudiantes et les étudiants, mais aussi pour le gouvernement du Québec, il n'y a donc pas moyen de savoir non seulement si ces sommes ont été utilisées, mais également, à quelles fins elles ont été utilisées, et par quels résultats ces investissements se sont traduits. Selon l'AÉTÉLUQ, il s'agit d'une situation fortement problématique, surtout considérant la réticence, précédemment évoquée, des établissements universitaires de favoriser le déploiement de la RAC.

Recommandation 3

Effectuer une reddition de comptes auprès des universités québécoises concernant les sommes octroyées en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, afin de s'assurer que ces sommes aient été utilisées, et afin de mesurer les résultats générés par celles-ci.

De plus, la RAC au Québec souffre d'un manque d'uniformité. Les critères, les procédures et l'approche varient considérablement d'un établissement à l'autre, ce qui crée une expérience inégale pour les étudiants. L'absence de standards cohérents engendre de la confusion et complique l'accès et en conséquence, malgré les bénéfices évidents de la RAC pour le développement de la main-d'œuvre qualifiée, son application reste limitée à travers la province.

Pour favoriser une expérience étudiante plus fluide et uniformisée, et considérant la réticence précédemment évoquée des établissements universitaires, il apparaîtrait pertinent que le gouvernement du Québec exige de ces derniers qu'ils adoptent une politique de RAC. À l'heure actuelle, certaines universités s'en sont déjà dotées d'une, sans toutefois que cela soit obligatoire, ou même, généralisé dans le réseau. Une politique universitaire permet d'établir des règles claires et cohérentes pour guider les actions et décisions, assurant ainsi une gestion

transparente, équitable et conforme aux normes légales, tout en favorisant un environnement académique et institutionnel harmonieux et respectueux. À l'heure actuelle, les universités québécoises sont déjà tenues, en vertu de l'encadrement législatif et réglementaire, de disposer de certaines politiques, notamment en matière de gestion des conflits d'intérêt, de harcèlement psychologique et sexuel, de protection des données personnelles et de liberté académique.

L'AÉTÉLUQ est d'avis qu'une telle exigence aurait plusieurs avantages : d'abord, elle donnerait une plus grande visibilité à la RAC aux étudiants qui pourraient en bénéficier; ensuite, elle favoriserait une certaine uniformité des fins et des moyens en la matière, grâce aux lignes directrices données par le gouvernement; finalement, elle inciterait les établissements universitaires à développer davantage les services offerts.

Recommandation 4

Demander aux établissements universitaires de se doter d'une politique interne sur la reconnaissance des acquis et des compétences et les soutenir dans la mise en place de ladite politique.

Finalement, il convient de noter que la reconnaissance des acquis demeure un phénomène relativement récent et en constante évolution face à la diversification des parcours étudiants. Les membres du personnel des établissements universitaires responsables de l'appliquer ne disposent en conséquence pas toujours de l'ensemble des compétences et de l'expertise nécessaire en la matière, et notamment, pour reconnaître les acquis réalisés par un candidat en dehors du cadre académique (parcours professionnel, implication sociale, etc.). Pour remédier à cette situation, l'AÉTÉLUQ recommande d'étudier l'idée de mettre en place à leur intention une formation dédiée à la reconnaissance des acquis et des compétences. Une telle initiative permettrait de mieux outiller les intervenants académiques et administratifs, en leur fournissant les connaissances nécessaires pour appliquer efficacement les processus de RAC. Cela favoriserait également la diffusion des meilleures pratiques au sein du réseau universitaire, de même que l'émergence d'une approche uniforme et équitable pour tous les étudiants, qui pourraient par ailleurs bénéficier d'un meilleur accompagnement au moment de leur démarche.

Recommandation 5

Proposer la création et l'intégration d'une formation spécifique à la reconnaissance des acquis et des compétences pour les membres du personnel universitaire, afin de renforcer leur expertise et d'assurer une application uniforme et équitable des processus de RAC.

Actualisation des contenus à distance et qualité de la formation

Contrairement aux autres établissements universitaires, l'entièreté de la formation offerte par la TÉLUQ et dont bénéficient nos membres se déroule à distance. Dans un tel contexte, la quasi-totalité des cours offerts repose, à divers degrés, sur des formations asynchrones. Ce format a des avantages certains : il permet par exemple de donner une grande flexibilité aux étudiantes et aux étudiants, qui peuvent à ce moment visionner chacun de leurs cours en fonction de leurs disponibilités, dans le respect des échéanciers en vigueur. Il permet également à chaque étudiant d'apprendre à son propre rythme, sans avoir d'impacts sur celui de ses pairs. Cependant, pour

que ce modèle d'enseignement à distance soit pleinement efficace, il est crucial que les contenus pédagogiques soient régulièrement mis à jour par les établissements universitaires. En effet, les connaissances évoluent rapidement dans de nombreux domaines, et les cours doivent refléter ces avancées afin de garantir que les étudiants reçoivent une formation pertinente et actuelle. De plus, les outils pédagogiques et technologiques utilisés dans les cours évoluent également, et il est important que les supports d'apprentissage soient adaptés aux nouvelles pratiques et aux attentes des étudiants. Si les contenus ne sont pas révisés et enrichis régulièrement, cela peut nuire à la qualité de la formation offerte, et la mettre en porte-à-faux avec les besoins du marché du travail.

Cette réalité touche au premier chef la TÉLUQ, mais pas uniquement : dans les dernières années, et à la faveur notamment de la pandémie de la COVID-19, l'ensemble des établissements universitaires québécois ont entrepris, à divers degrés, un virage vers la formation à distance. L'AÉTÉLUQ constate que le réflexe de mettre à jour régulièrement les contenus des formations à distance n'a toutefois pas suivi dans le réseau universitaire québécois à ce jour. Plusieurs cas de formations contenant des informations périmées ont par ailleurs été portés à notre attention dans les dernières années. Quoique le gouvernement du Québec mette à disposition des universités québécoises des sommes visant à les soutenir dans l'actualisation de leurs contenus de formation, l'AÉTÉLUQ croit toutefois que les établissements universitaires gagneraient énormément à être sensibilisés non seulement à l'existence de ces sommes, mais également, de manière plus générale, à l'importance de procéder à une mise à jour régulière des contenus de formation à distance.

Si les sommes allouées par le ministère de l'Enseignement supérieur étaient déjà entièrement utilisées par les établissements, le gouvernement devrait sérieusement envisager d'augmenter ces financements. Une telle mesure serait essentielle pour garantir la qualité et la compétitivité de l'enseignement universitaire au Québec, en permettant aux institutions de répondre aux besoins croissants d'actualisation des contenus pédagogiques.

Recommandation 6

Encourager les établissements universitaires à mettre à jour fréquemment les contenus de leurs différentes formations, avec une attention particulière à celles offertes en ligne.

Conclusion

En conclusion, l'AÉTÉLUQ souhaite souligner, une fois de plus, l'importance d'adapter le support offert par le gouvernement du Québec, autant aux étudiantes et aux étudiants qu'aux établissements, pour qu'il reflète la diversité des réalités académiques. Nos recommandations visent à garantir une formation universitaire de qualité, accessible et en phase avec les réalités actuelles du marché du travail, tout en prenant en compte les défis uniques des étudiantes et étudiants à temps partiel et à distance. Que ce soit par l'adaptation de l'aide financière aux études, la reconnaissance des acquis ou l'actualisation régulière des contenus pédagogiques, il est impératif que le gouvernement du Québec et les établissements universitaires collaborent pour améliorer et diversifier l'offre éducative. Nous avons confiance que les solutions proposées dans ce mémoire, qui ne devraient de surcroît pas engager de nouvelles sommes significatives

pour le gouvernement du Québec, contribueront à l'avancement de notre réseau d'enseignement supérieur.

En terminant, nous souhaitons remercier le ministre et ses équipes pour l'attention portée au présent mémoire, et signifier notre pleine disponibilité à collaborer pour la suite des choses, au bénéfice des étudiantes et étudiants de la TÉLUQ et de l'ensemble du Québec.